

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

<b>Produit</b>
<b>LIQUID PRIVATE EQUITY STRATEGY - ISIN FR0000172181</b>
<b>Fonds professionnel spécialisé (FPS) soumis au droit français géré par PERGAM (ci-après dénommé le « Fonds »)</b>
Nom de l'initiateur : PERGAM
Site internet : <a href="http://www.pergam.net">www.pergam.net</a>
Contact : Appelez le +33 (1) 53 57 72 00 pour de plus amples informations sur le produit.
Autorité compétente : L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de PERGAM en ce qui concerne ce document d'informations clés. PERGAM est agréée par la France sous le numéro GP01032 et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.
Date de production : 10/02/2026

**Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.**

### En quoi consiste ce produit ?

**Type :** LIQUID PRIVATE EQUITY STRATEGY est un Fonds professionnel spécialisé (FPS) de droit français relevant des articles L. 214-162-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV). Ce Fonds a été déclaré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

**Durée et résiliation (résiliation de l'initiateur) :** Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans. Il peut décider de sa dissolution ou fusion à son initiative.

**Objectifs :** Le FPS est la recherche d'une valorisation attractive à long terme d'un portefeuille composé d'actions et OPC cotés, eux-mêmes investis dans des opportunités de capital investissement, d'infrastructures privées et de dettes privées, avec un niveau élevé de diversification, sur les marchés internationaux.

Le FPS a pour objet la gestion d'un portefeuille diversifié constitué d'actions et d'OPC cotés sur les marchés réglementés ou organisés internationaux, offrant une exposition à différentes classes d'actifs et stratégies non cotées.

Le Fonds vise à constituer un portefeuille diversifié exposé indirectement, par l'intermédiaire d'actions et d'OPC cotés, aux marchés primaires et secondaires du private equity : (1) des instruments de capital investissement (2) des instruments d'infrastructure de capital investissement (3) des instruments de dette privée.

Les sous-jacents des titres cotés sélectionnés peuvent être des instruments de capitaux propres, quasi capitaux propres ou des instruments de dette émis par des entités non cotées.

Le Fonds s'engage à respecter les contraintes de gestion de portefeuille suivantes :

- 20% maximum de l'actif net investi dans un même instrument (action ou OPC),
- 50% maximum de l'actif net investi en liquidités et dans des instruments du marché monétaire.

L'exposition au risque de change hors zone Euro pourra atteindre 100% de l'actif net.

L'exposition aux risques actions est comprise entre 50% et 110%, en direct ou via des OPC, sans contrainte géographique. Le Fonds peut investir dans des valeurs de petites et moyennes capitalisations; le gérant n'est pas limité dans la répartition entre les tailles de capitalisations. Les valeurs sont sélectionnées sur des marchés réglementés ou organisés. Dans tous les cas, le gérant veillera à ce que la liquidité du marché soit suffisante. Le Fonds pourra investir au maximum 20% de son actif net par instrument.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 50% de son actif net en obligations et autres titres de créances négociables ou instruments du marché monétaire, en direct ou au travers d'OPCVM et/ou de FIA de droit français ou européen pour la partie monétaire à des fins de gestion des liquidités.

Le Fonds peut investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPC cotés sur les marchés internationaux, de toute juridiction, à l'exclusion des pays ou territoires non coopératifs tels qu'identifiés par le GAFI, qu'ils soient ou non autorisés à la commercialisation en France, et de tous types de classifications. Ces OPC cotés peuvent prendre notamment la forme de Fonds d'investissement à capital fixe (FICF), Investment trusts, Closed-ended investment public limited company (CEIPLC), Business Development Company (BDC), Sociétés par actions (PLC), Société de gestion d'actifs, Special Purpose Vehicles (SPV) ou Special Purpose Entities (SPE) ou toute autre forme de véhicule collectif.

Les sous-jacents des OPC cotés sélectionnés peuvent être des instruments de capitaux propres, quasi-capitaux propres ou des instruments de dette émis par des entités non cotées. Le Fonds pourra investir au maximum 20% de son actif net par OPC.

En outre, le Fonds se réserve la possibilité d'intervenir sur les marchés à terme pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque de marché actions ou de change et l'exposition globale (titres en direct et instruments à terme) ne pourra excéder 110% de l'actif net.

Le Fonds, dans la limite de 30% de l'actif net, peut investir sur certains instruments financiers intégrant des dérivés tels que notamment des obligations convertibles, warrants, bons de souscription, EMTN, négociés sur des marchés de la zone Euro et internationaux, réglementés, organisés ou de gré à gré.

Les dépôts pourront être utilisés dans les limites réglementaires dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPC.

Le gérant pourra effectuer des opérations d'emprunts d'espèces dans la limite de 10% de l'actif du Fonds dans le cadre de la gestion des flux de trésorerie de l'OPC.

Le Fonds ne pourra ni effectuer des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres, ni conclure de contrat avec constitution de garantie financière.

**Affectation des sommes distribuables :** Capitalisation

**Investisseurs de détail visés :** la souscription initiale est ouverte aux investisseurs mentionnés aux articles L214-162-1 et L 214-144 du Code Monétaire et Financier et de l'article 423-27-1 du Règlement Général de l'AMF (veuillez-vous référer à l'avertissement prévu par le prospectus du Fonds pour la liste des investisseurs éligibles) recherchant une valorisation de leur épargne à long terme (supérieure à 5 ans) et ayant connaissance des instruments financiers et du risque de perte en capital.

Le montant minimum de souscription est de cent mille (100.000) Euros sauf exceptions prévues à l'article 423-27 du RGAMF.

La souscription d'actions n'est pas autorisée pour les U.S. Persons telles que définies dans le prospectus. La souscription d'actions est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, personne physique ou morale, telle que mentionnée dans le prospectus.

**Assurance :** Non-applicable.

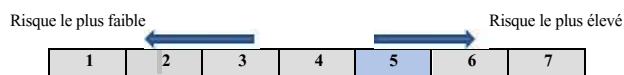
**Dépositaire :** Oddo BHF.

**Informations complémentaires :** les actionnaires du Fonds peuvent obtenir sur simple demande écrite, gratuitement, auprès de la Société de Gestion un exemplaire du Prospectus, des Statuts et des rapports annuels et semestriels du Fonds, ainsi que la valeur liquidative. La demande peut être adressée par courrier à : Pergam 28 rue Bayard – 75 008 Paris , ou par email à : [middle@pergam.net](mailto:middle@pergam.net)

**Périodicité de calcul de la valeur liquidative et demandes de rachat :** La Valeur Liquidative sera calculée chaque semaine, le vendredi ou le jour ouvré suivant en cas de jour férié. La VL des actions la plus récente est communiquée à tous les actionnaires qui en font la demande par courrier à : Pergam 28 rue Bayard – 75 008 Paris , ou par email à : [middle@pergam.net](mailto:middle@pergam.net).

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### Indicateur de risque



**!** L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 5 sur 7 qui est une classe de risque entre moyen et élevé. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau entre moyen et élevé et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est probable que notre capacité à vous payer en soit affectée. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour. Les risques suivants supportés par le Fonds non pris en compte dans l'indicateur peuvent avoir un impact à la baisse sur la valeur liquidative du Fonds :

**Risque de contrepartie :** L'insolvabilité de tout établissement fournissant des services tels que la garde d'actifs ou agissant en tant que contrepartie à des instruments dérivés ou à d'autres instruments peut exposer le Fonds à des pertes financières.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

**Risque de liquidité :** Lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, il y a un risque que le marché ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs.

Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

### Scénarios de performance :

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur étant précisé que les montants indiqués ci-dessous ne tiennent pas compte des coûts ponctuels à l'entrée.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performance, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

**Période de détention recommandée : 5 ans**

**Exemple d'investissement : 10.000 €**

**Scénarios :**

**Si vous sortez après 1 an**

**Si vous sortez après 5 ans**  
(période de détention recommandée)

Minimum : Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	780 €	1 760 €	Le scénario de tensions décrit la performance possible en cas d'évolution extrêmement défavorable (de crise majeure) des marchés.
	Rendement annuel moyen	-92,23 %	-29,32 %	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	6 670 €	6 590 €	Le scénario défavorable s'est déroulé durant la période entre août 2021 et septembre 2022
	Rendement annuel moyen	-33,34 %	-8,00 %	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 150 €	18 620 €	Le scénario intermédiaire s'est déroulé durant la période entre décembre 2020 et décembre 2025.
	Rendement annuel moyen	11,46 %	13,23 %	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	17 390 €	28 200 €	Le scénario favorable s'est déroulé durant la période entre mars 2020 et novembre 2024.
	Rendement annuel moyen	73,93 %	23,04 %	

### Que se passe-t-il si PERGAM n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

L'investissement dans une SICAV n'est pas garanti ni couvert par un système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie. Les actifs de la SICAV sont détenus sur un ou plusieurs comptes bancaires ouverts au nom de la SICAV chez le dépositaire. Par conséquent, le défaut de la Société PERGAM n'aurait pas d'impact sur les actifs de la SICAV. La revente des actions, le capital et les revenus de la SICAV ne sont pas garantis par la Société de Gestion.

### Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupérez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

Investissement de 10.000 € Scénario	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans (Période de détention recommandée)
Coûts totaux	335 €	1 726 €
Incidence des coûts annuels (*)	3,35 %	2,03 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen brut par an soit de 15,26 % avant déduction des coûts de 2,03 %, soit un rendement moyen net par an de 13,23 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera, le cas échéant, du montant.

#### Composition des coûts :

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	200 €
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0 €
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les frais maximum prévus dans le prospectus du fonds.	118 €
Coûts de transaction	0,18 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	18 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats (et commission d'intéressement)	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce Produit.	0 €

#### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La durée de placement minimale recommandée est de cinq (5) ans en raison de la nature du sous-jacent de l'investissement orienté sur les marchés actions. Les actions de ce Fonds sont des supports de placement à long terme, elles doivent être acquises dans une optique de diversification d'un patrimoine. Un désinvestissement avant l'échéance est possible avec toutefois un risque de perte en capital. Vous pouvez demander le remboursement de vos actions chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

#### Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de La société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de PERGAM – 28 rue Bayard – 75008 Paris. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion [www.pergam.net](http://www.pergam.net).
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

Conformément aux dispositions de l'article L.621-19 du Code monétaire et financier, en dernier recours amiable, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) via le site internet [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) (formulaire de demande de médiation), ou par courrier : Le Médiateur - Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02.

#### Autres informations pertinentes

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.